

DETAIL DE L'ETAT DES SURFACES DE L'EQUIPEMENT

**B 09 004**

**MUSEE DU PETIT PALAIS**

S

**COMPOSITION :**

Bureaux, salles d' exposition, librairie, loge, caisse, vestiaires, sanitaires, ateliers, réserves, rangements, locaux techniques, escaliers, dégagements.

REP	DESIGNATION DU LOCAL	LONG.	LARG	HAUT.	SURFACE TOTALE	TOTAL PARTIEL	TOTAL UTILE	VOLUME	UTILISATION	OBSERVATIONS
<b>SOUS - SOL ( Aile Ouest )</b>										
	Local technique 1	3,90	2,97		11,58	12				Tél. : 04.90.86.44.58
	Escalier 1	2,97	0,87		2,58	3				Ex cave
	Escalier en colimaçon 2	3,14	1,00		3,14	3				
<b>SOUS - SOL ( Aile Nord )</b>										
	Salle traitement d' air	8,10	4,30		34,83	35				
	Soufflerie	8,10	4,30		34,83	35				
	Salle ballon d' eau	8,10	4,30		34,83	35				
<b>SOUS SOL ( Aile Nord - Est )</b>										
	Réerves Sculptures	9,27	3,80		35,23					
		10,30	3,50		40,48					
		2,50	1,32		3,30					
		1,70	1,30		2,21	81				
	<b>TOTAL SOUS - SOL</b>					<b>203,01</b>				

<b>REZ DE CHAUSSEE</b>										
	Entrée	8,70	3,16		27,49	27				Couverte - ouverte
	Galerie	23,55	3,60		84,78					Couverte - ouverte
		8,20	3,50		28,70					Couverte - ouverte
		7,65	3,73		28,53					Couverte - ouverte
		11,20	3,50		39,20					Couverte - ouverte
		8,85	3,40		30,09	211				Couverte - ouverte
	Escalier 4	6,40	1,92		12,29	12				
	Escalier central 3	3,14	3,61		11,34	11				
	Escalier 5 d'accès étages	3,25	1,25		4,06	4				
	Escalier 1 en colimaçon	3,14	1,00		3,14	3				
	Accès Librairie	2,30	0,75		1,73					
		5,44	5,00		27,20					
		2,62	2,05		5,37	34				
	Escalier de secours 6	2,27	1,62		3,68					
		5,23	1,35		7,06	11				
	Caisse ( bureau )	4,15	2,20		9,13					
		5,90	4,15		24,49	34				
	Loge gardien	4,00	3,74		14,96	15				
	Vestiaires 1	4,95	2,70		13,37	13				
	Librairie - Boutique	13,50	8,90		120,15					
		2,62	0,40		1,05	121				
	Salle 16	29,40	8,20		241,08	241				
	Salle 17	0,94	0,77		0,72					
		8,20	7,00		57,40	58				
	Salle 18	8,20	7,55		61,91					
		0,90	0,88		0,79	63				
	Salle 19	1,10	0,92		1,01					
		4,00	3,70		14,80	16				

<b>B 09 004</b>										
	Rangement 1	6,60	2,50		16,50					Aile Sud - Est
		3,67	1,35		4,95	21				
	Rangement 2	1,15	0,95		1,09	1				Aile Nord - Ouest
	Sanitaires 1 - Hommes et Femmes	5,00	1,50		7,50					
		1,26	1,22		1,54					
		0,90	0,62		0,56					



Porche	3,85	2,77	10,66	11			
Escalier en colimaçon 8	3,14	1,10	3,45	3			
Escalier 7	5,65	3,00	16,95	17			
Réserve Poteries	8,14 1,10	5,25 0,90	42,74 0,99	44			
Atelier pédagogique 2	7,90	5,30	41,87	42			
Salle de repos	5,07	4,50	22,82	23			
Réserve librairie	3,91	3,43	13,41	13			
Cuisine	3,34	2,96	9,89	10			
Vestiaires 2	4,22	3,36	14,18	14			
Dégagement	1,44 1,58	1,00 1,00	1,44 1,58	3			
Sanitaires 3	1,00 3,02	0,78 1,67	0,78 5,04	1 5			B 09 004
Sanitaires 4	2,62	2,45	6,42	6			Sanitaire + douche
Dégagement	0,80 2,31 3,85	0,68 1,30 1,23	0,54 3,00 4,74	8			
Rangement 4	5,76	3,14	18,09	18	219		
<b>TOTAL ETAGE 1</b>					<b>1297,04</b>		
<b>ENTRESOL ( entre étage 1 et étage 2 )</b>							
Escalier central 3	3,14	1,95	6,12	6			
Escalier en colimaçon 8	3,14	0,90	2,83	3			
<b>AILE NORD - EST</b>							
Escalier 7	5,65	3,00	16,95	17			
Bureau 1	3,83	3,75	14,36	14			
Bureau 2	4,18	3,90	16,30	16			
Dégagement	1,42	1,17	1,66	2			
Bureau 3 - accueil	6,20 0,96	3,63 0,72	22,51 0,69	23			
Archives 1	8,10	8,00	64,80	65			
Salle de réunion	6,36	4,30	27,35	27			
Passerelle - terrasse	4,55	1,80	8,19	8			
<b>TOTAL ENTRESOL ( entre étage 1 et étage 2 )</b>					<b>173,58</b>		
<b>ETAGE 2</b>							
Bureau 4 - documentaliste	4,82	3,80	18,32	18			B 09 004
Bureau 5 - Secrétariat	4,85	3,42	16,59	17			
Bureau 6 - Conservateur	7,95 3,65	4,90 0,45	38,96 1,64	41			
Sanitaires 5	2,55 2,55	0,85 1,70	2,17 4,34	7			
Salle de repos / attente	4,50 3,67	3,70 0,62	16,65 2,28	19			
Dégagement - escalier	3,73 3,10 2,70 2,33	1,43 2,48 1,53 0,98	5,33 7,69 4,13 2,28	19			
Ascenseur	1,50	1,20	1,80	2			
Réserve Tableaux	13,40	3,84	51,46	51			
Salle 12	3,12 5,81 14,40	0,85 3,85 3,85	2,65 22,35 55,44	80			
Dégagement	3,84	1,03	3,96	4			
Salle 13	29,75	8,08	240,38	240			

Sanitaires 7	3,60	1,68	6,05	6			
Escalier central 3	3,14	1,95	6,12	6			
Escalier en colimaçon 8	3,14	0,95	2,98	3			
Salle 14	15,18 0,93	5,60 0,73	85,01 0,68	86			
							<b>B 09 004</b>
Salle 15	14,85	4,26	63,26	63			
Archives 2	3,74 4,35	1,37 3,75	5,12 16,31	21			
Sanitaires 8	1,67 1,35 1,32 1,31 1,67	1,41 1,20 0,82 0,80 1,67	2,35 1,62 1,08 1,05 2,79	9			
Dégagement	0,97 0,70 2,02 1,80 4,35 1,20	0,77 0,60 1,03 0,87 1,36 1,00	0,75 0,42 2,08 1,57 5,92 1,20	12			
Escalier en colimaçon 2	3,14	1,10	3,45	3	<b>717</b>		
<b>AILE SUD - EST ( 2ème étage )</b>							
Salle de documentation	21,80	9,30	202,74	203	<b>203</b>		
<b>AILE NORD - EST</b>							
Escalier 7	5,05	3,02	15,25	15			
Stockage 1	12,50 0,96	4,97 0,72	62,13 0,69	63			
Stockage 2	5,21 3,17	4,90 1,16	25,53 3,68	29			
Stockage 3	6,02	2,94	17,70	18		<b>125</b>	
<b>TOTAL ETAGE 2</b>					<b>1044,95</b>		
<b>TERRASSE CENTRALE</b>							
Escalier central 3	3,14	1,90	5,97	6			
Dégagement	1,20 4,65	1,17 1,02	1,40 4,74	12	<b>18</b>		
							<b>B 09 004</b>
Terrasse	3,14	1,90	5,97	6			
<b>TERRASSE OUEST</b>							
Escalier en colimaçon 2	3,14	0,95	2,98	3	<b>3</b>		
Terrasse	3,80 12,70	2,10 2,35	7,98 29,85	38			
<b>TERRASSE AILE NORD</b>							
Escalier en colimaçon 8	3,14	1,10	3,46	3	<b>3</b>		
Terrasse	1,10 8,80	0,90 5,93	0,99 52,18	53			
<b>TOTAL ACCES TERRASSES</b>					<b>24,52</b>		
<b>Ancien Logement</b>							
<b>REZ DE CHAUSSEE ( Aile Sud - Ouest )</b>							
Entrée appartement	1,33 3,60	0,86 2,10	1,14 7,56	9			
Escalier en colimaçon	0,61	3,14	1,91	2			
Ascenseur	1,00	1,00	1,00	1			
<b>TOTAL REZ DE CHAUSSEE</b>					<b>11,61</b>		
<b>ETAGE 1 ( Aile Sud - Ouest )</b>							
Escalier	2,60	1,50	3,90	4			

Ascenseur	1,00	1,00		1,00	1		
<b>TOTAL ETAGE 1</b>						<b>4,90</b>	
<b>ETAGE 2 ( Aile Sud - Ouest )</b>							
Dégagement	8,35	1,05		8,77			
	5,25	1,05		5,51			
	3,52	3,12		10,98	25		
Lingerie	2,49	1,92		4,78	5		
Salle de bains 1	1,17	0,48		0,56			
	3,50	2,00		7,00	8		
Salle de bains 2	1,10	0,60		0,66			
	3,48	1,87		6,51			
W.C.	2,35	1,01		2,37	2		
Chambre 1	4,83	3,98		19,22	19		
Chambre 2	5,16	4,82		24,87	25		
Bureau	5,00	3,30		16,50	17		
Salle de séjour	8,70	7,40		64,38			
	1,60	0,67		1,07			
Salle à manger	0,88	0,77		0,68			
	6,50	3,15		20,48			
	2,10	0,65		1,37	23		
Cuisine	3,85	2,70		10,40	10		
<b>TOTAL LOGEMENT</b>						<b>206,11</b>	
Atelier	10,70	4,00		42,80	43	<b>43</b>	
Escalier en colimaçon	0,90	3,14		2,83	3		
Escalier	3,50	2,00		7,00	7		
Escalier en colimaçon	0,90	3,14		2,83	3		
Ascenseur	1,00	1,00		1,00	1	<b>14</b>	
Terrasse	3,80	1,90		7,22			
	12,90	3,45		44,51	52		
<b>TOTAL ETAGE 2</b>						<b>262,57</b>	
				<b>330,81</b>		<b>279</b>	

# MUSEE DU PETIT PALAIS

## Capacité maximum par espace

Nom des espaces	Dimensions des salles	Jauge max pers Type Y	Jauge max pers Type L (2M <sup>2</sup> /pers debout) (-30% pers assis)	
<b>ESPACES INTERIEURS</b>				
Salle 1	193 m <sup>2</sup>	<b>38</b>	Debout (97 pers max)	Réunion (68 pers max)
Salle 2	81 m <sup>2</sup>	<b>16</b>	Debout (41 pers max)	Réunion (29 pers max)
Salle 3	140 m <sup>2</sup>	<b>28</b>	Debout (70 pers max)	Réunion (49 pers max)
Salle 4	65 m <sup>2</sup>	<b>13</b>	Debout (33 pers max)	Réunion (23 pers max)
Salle 5	63 m <sup>2</sup>	<b>12</b>	Debout (32 pers max)	Réunion (22 pers max)
Salle 6	19 m <sup>2</sup>	<b>3</b>	Debout (10 pers max)	Réunion (7 pers max)
Salle 7	14 m <sup>2</sup>	<b>2</b>	Debout (7 pers max)	Réunion (5 pers max)
Galerie 8 A 8 B	169 m <sup>2</sup>	<b>33</b>	Debout (85 pers max)	Réunion (59 pers max)
Salle 9	147 m <sup>2</sup>	<b>29</b>	Debout (74 pers max)	Réunion (52 pers max)
Salle 10	97 m <sup>2</sup>	<b>19</b>	Debout (49 pers max)	Réunion (34 pers max)
Salle 11	54 m <sup>2</sup>	<b>10</b>	Debout (27 pers max)	Réunion (19 pers max)
Salle 12	80 m <sup>2</sup>	<b>16</b>	Debout (40 pers max)	Réunion (28 pers max)
Salle 13	240 m <sup>2</sup>	<b>48</b>	Debout (120 pers max)	Réunion (36 pers max)
Salle 14	82 m <sup>2</sup>	<b>17</b>	Debout (41 pers max)	Réunion (29 pers max)
Salle 15	63 m <sup>2</sup>	<b>12</b>	Debout (32 pers max)	Réunion (22 pers max)
Salle 16	241 m <sup>2</sup>	<b>48</b>	Debout (120 pers max)	Réunion (85 pers max)
Salle 17	58 m <sup>2</sup>	<b>11</b>	Debout (29 pers max)	Réunion (20 pers max)
Salle 18	63 m <sup>2</sup>	<b>12</b>	Debout (31 pers max)	Réunion (22 pers max)
Salle 19	15 m <sup>2</sup>	<b>3</b>	Debout (7 pers max)	Réunion (5 pers max)
Bibliothèque	203 m <sup>2</sup>	<b>19</b> type L 1 entrée	Debout (19 pers max) type L 1 entrée	Réunion (19 pers max) type L 1 entrée
Boutique	126 m <sup>2</sup>	<b>25</b>	Debout (63 pers max)	Réunion (44 pers max)
Salle de réunion	56 m <sup>2</sup>	<b>11</b>	Debout (28 pers max)	Réunion (20 pers max)
<b>Total intérieur</b>	<b>2269 m<sup>2</sup></b>	<b>425 Pers</b>	<b>1055 Pers</b>	<b>648 Pers</b>
<b>ESPACES EXTERIEURS</b>				
Cloître	220 m <sup>2</sup>	<b>44</b>	Debout (110 pers max)	Réunion (77 pers max)
Jardin	418 m <sup>2</sup>	<b>84</b>	Debout (210 pers max)	Réunion (147 pers max)
Cour Flamande	493 m <sup>2</sup>	<b>99</b>	Debout (230 pers max)	Réunion (161 pers max)
<b>Total extérieur</b>	<b>1131 m<sup>2</sup></b>	<b>227 Pers</b>	<b>550 Pers</b>	<b>385 Pers</b>

# MUSEE DU PETIT PALAIS

## Capacité maximum par espace

Augmenter la capacité d'accueil d'une salle n'est pas un problème au regard des calculs d'effectif liés à l'usage que nous allons en faire.

**En type Y :** musées et salles destinées à recevoir des expositions à vocation culturelle, scientifique, technique ou artistique, etc...., dans ce cas, l'effectif théorique du public admis est déterminé à raison de 1 personnes/5m<sup>2</sup> de la surface des salles accessibles au public.

**En type L :** Salle d'audition, salle de conférences, salle réservée aux associations, salle de quartier, salle de projection et salle de spectacles, activités que nous pourrions être en situation de déclarer, l'effectif théorique du public admis est déterminé à raison de :

- nombre de personnes assises sur des bancs, à raison d'une personne par 0,50 ml ;
- nombre de personnes assistant à une manifestation sans disposer de sièges ou de bancs, à raison de 3 personnes/m<sup>2</sup> ;

**Pour les salles de réunion**, l'effectif théorique du public admis est déterminé à raison de 1 personnes/m<sup>2</sup> de la surface totale de la salle.

Il est fort probable que naturellement la capacité d'accueil dans nos salles soient augmentées sans avoir un aspect dérogatoire.

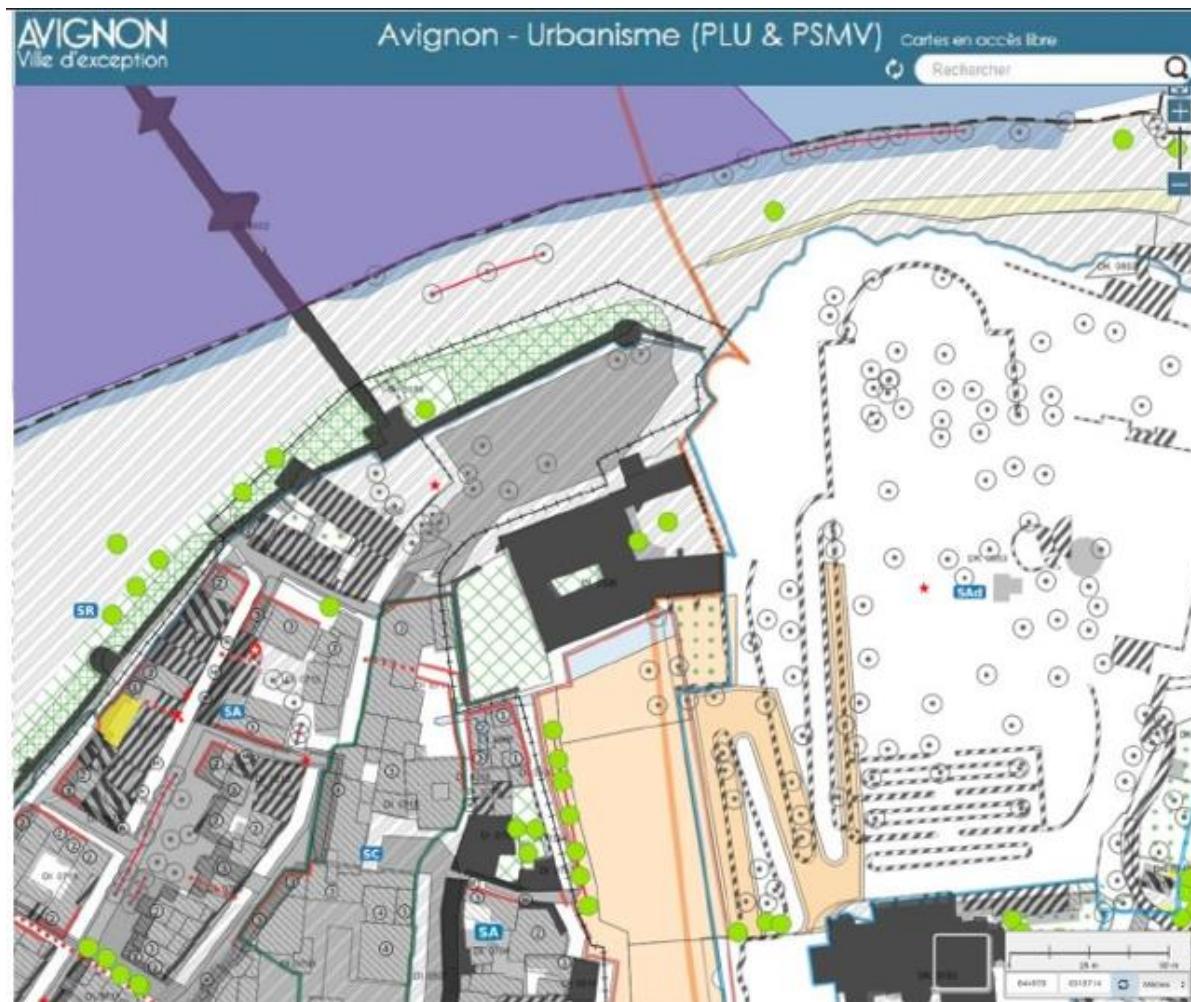
### **Attention :**

- Il faudra prendre en compte la présence éventuelle de file d'attente ;
- bien vérifier que la nouvelle capacité d'accueil soit concordante avec les dégagements et les UP.

Cependant, la complication réside à la déclaration selon les dispositions du GN6, nous devons rédiger une notice de sécurité dans la laquelle il devra apparaître la nature de l'évènement dit "exceptionnel" et prendre en compte toutes les dispositions applicables liés à l'activité exceptionnelle envisagée, puis demander autant que de besoin des dérogations aux dispositions non applicables dans l'établissement en question et proposer des mesures dites compensatoires pour s'approcher le plus possible de l'objectif à atteindre.

C'est ce document, une fois aboutit qui devra être remis à madame BENAMAR pour être étudié en commission plénière.

**Attention**, prévoir un délai convenable entre le dépôt du dossier et la date de l'évènement (1 à 2 mois) pour donner le temps à la commission d'étudier ton dossier.



- Emplacements réservés
- Immeuble ou partie d'immeuble dont la démolition ou la modification pourra être imposée par l'autorité administrative
- Superposition d'emprise de construction et de prescription de démolition
- Emprise de construction imposée
- Immeubles ou parties d'immeubles dont la démolition, l'enlèvement, la modification ou l'altération sont interdits
- Immeubles dont la modification ou le remplacement sont soumis aux prescription générales du règlement
- Immeubles à maintenir dont l'amélioration peut être imposée
- Espace protégé (C-cour, J-Jardin, E-esplanade)
- Espace vert à créer ou à conserver
- Immeubles protégés au titre des monuments historiques
- Sols protégés au titre des monuments historiques

#### Orientations Aménagements

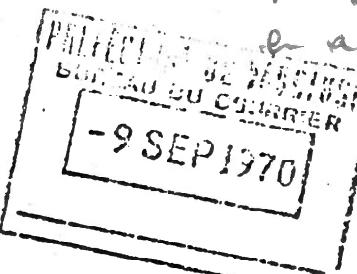
- Axes fonctionnels structurants
- Entité nécessitant un aménagement d'ensemble
- Espaces monumentaux
- Espaces piétons actuels dallés
- Esplanade des remparts : espace libre
- Rues anciennes, pittoresques et de quartier ( calades )
- Sols Monument Historique de l'esplanade des remparts

MINISTÈRE DES

Copie pour information  
à M. de Lorge

# Affaires Culturelles

DMF/S JC/nc 193/1772



Direction  
des Musées de France

Le Directeur

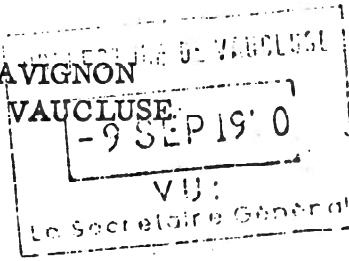
LE DIRECTEUR DES MUSÉES DE FRANCE

8 SEPT 1970

Palais du Louvre, Paris 1<sup>e</sup>

à

MONSIEUR LE MAIRE de la Ville d'AVIGNON  
S/C de MONSIEUR LE PREFET du VAUCLUSE



Monsieur le Maire,

Je crois utile de faire le point des conclusions auxquelles nous avons abouti au cours de la visite que je vous ai rendue le 24 juin en compagnie de M. QUONIAM, Inspecteur général des musées classés et contrôlés.

Les contacts avec les services de l'Architecture, les architectes eux-mêmes et la visite des lieux à laquelle nous avons procédé, nous permettent d'espérer que les travaux d'aménagement du Petit-Palais entrent dans leur phase finale. Sans aller jusqu'à un optimisme excessif, il paraît raisonnable de penser qu'en 1972 le musée pourra, enfin, entrer en service.

Le problème des collections est, d'ores et déjà, résolu ; vous savez que depuis des années la Direction des musées poursuit systématiquement le regroupement d'une très importante collection de primitifs italiens provenant de la collection Campana et dispersée depuis près de cent ans à travers la France entière.

Il est toujours entendu que cette collection est destinée au Petit-Palais d'Avignon, mais je crois utile, avant que le transfert en soit matériellement effectué, de dissiper toute possibilité d'équivoque. Les dépôts effectués par l'Etat dans les musées de province sont, ou effectués pour une durée limitée, ou toujours révocables si la durée n'est pas précisée. Ce dernier cas sera celui des dépôts qui seront consentis à Avignon. Il est bien évident, cependant, que ni l'Etat, de son côté, ni la ville d'Avignon, du sien, ne se sont engagés dans des dépenses et des efforts considérables pour que le résultat soit constamment remis en cause. Je vous confirme donc l'intention de la Direction des musées de mettre en dépôt, à Avignon, l'ensemble des primitifs italiens qu'elle aura regroupés et le caractère permanent de ce dépôt considéré dans son ensemble. Mais je veux, par contre, réservé la possibilité, pour la

.../...

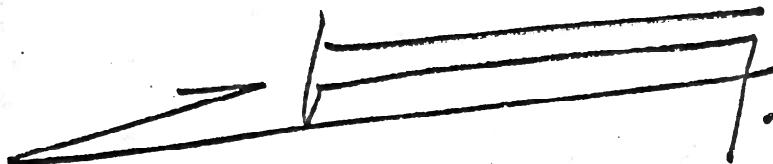
Direction des musées, de reprendre, le cas échéant, telle ou telle oeuvre ou de procéder librement à tel ou tel échange. Nous pourrons d'ailleurs, si vous le désirez, faire de ce point du régime des dépôts, l'objet d'une convention précise et détaillée entre la Direction des musées et la Ville d'Avignon.

Cette mise à disposition de votre Ville revêtira juridiquement la forme d'un dépôt auprès du Museum Calvet. Un certain nombre d'arrêts de dépôt a d'ailleurs déjà été pris sous cette forme.

Comme nous nous en étions également entretenus, la présence au Petit-Palais d'une collection de cette richesse entraînera des frais de gestion importants. Il s'agit, tout d'abord, de ceux afférents à l'usage et à l'entretien du bâtiment (y compris les contrats passés avec les entreprises spécialisées dans le contrôle des installations techniques, notamment de climatisation) ; il s'agit, d'autre part, de frais de gardiennage d'autant plus sérieux que la surveillance n'est pas toujours aisée dans les vieux édifices de ce type.

Ainsi que je m'y suis engagé, j'enverrai, au cours des prochains mois, un spécialiste de la sécurité visiter le Petit-Palais d'Avignon pour déterminer exactement les effectifs souhaitables. A première vue, un personnel de 12 à 15 gardiens et ouvriers serait nécessaire ; il devra être fourni par la Ville d'Avignon ou le Museum Calvet. Pour ma part, je m'efforcerai de procurer un membre du corps scientifique pour assister le conservateur du Museum Calvet dans la gestion de cette collection, ou pour en prendre directement la responsabilité, suivant la formule qui nous paraîtra favorable.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma parfaite considération.



Jean CHATELAIN  
Directeur des Musées de France

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU MUSÉE CALVET D'AVIGNON

.....

SEANCE DU 2 DECEMBRE 1975

*Projet initial  
Campana*

MUSÉE CALVET.- Petit Palais.

Le Conseil d'Administration prend connaissance d'une délibération du Conseil des Adjoints du 13 Novembre 1975 concernant le Musée du Petit Palais où doivent être présentées les collections du Moyen-âge et de la Renaissance du Musée Calvet augmentées du dépôt des Primitifs de la Collection Campana qui lui a été consenti par la Direction des Musées de France. Il s'y trouve le passage suivant :

" Monsieur le Bâtonnier Bout intervient pour demander si la décision antérieure de doter le Musée du statut de "Musée Municipal" est maintenue. Les membres du Conseil unanimes répondent favorablement ".

*enrichi de la Direction des Musées de France*

*3 mois*  
Les Administrateurs se montrent très surpris d'une telle "décision" prise unilatéralement et sans qu'il ait été demandé leurs avis. Si le Conseil d'Administration avait été consulté, il n'aurait pas manqué d'exposer que ce transfert de statut n'était pas possible et que, par conséquent, il ne pouvait l'accepter.

En effet, il n'y a jamais eu, à Avignon, d'autre Musée que celui qu'Esprit Calvet a fondé, avec l'approbation municipale et l'accord du Conseil d'Etat, sous une forme autonome mais en liaison totale avec la Ville, puisque le Maire est Président de droit du Conseil d'Administration, que tous les membres de celui-ci (exécuteurs testamentaires exceptés) sont élus par le Conseil Municipal et, enfin, que le Conservateur et tout le personnel sont choisis par le Maire.

Il faut noter que dans son testament (et cela a été confirmé par la Jurisprudence) Esprit Calvet s'est montré très soucieux de l'autonomie des collections de sa fondation : "Rien ne sera prêté, vendu, ni transporté dans une autre collection de ce qui appartient au Cabinet et à ma Bibliothèque..." et ce n'est seulement que "dans l'incident possible de son abandon absolu que tous les objets, après l'inventaire amiable usité, seront confiés à la Ville d'Avignon qui, sur l'avis du Conseil des Huit, les placera dans un local convenable...".

.../...

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU MUSÉE CALVET D'AVIGNON

---

.....

Dans le nouveau bâtiment que la Ville veut bien mettre à sa disposition - ainsi que le prévoit le testament du fondateur - seront placées toutes les collections du Moyen-âge et de la Renaissance du Museum Calvet, soit actuellement tout près de 60 peintures, plus de 600 sculptures et toutes les collections d'arts mineurs : sigillographie, orfèvrerie, céramique, ferronnerie, etc...,etc... D'autre part, les arrêtés du Ministre d'Etat chargé des Affaires Culturelles du 12 Février 1962 (pour les peintures) et du 27 Mai 1963 (pour les sculptures) décidant le dépôt des œuvres Campana ont été pris nommément - et volontairement - en faveur du Museum Calvet et non pas de la Ville d'Avignon comme cela se pratique pour les autres villes.

En outre, depuis que le Conseil d'Administration du Museum Calvet a obtenu, dès 1949, de la Direction des Musées de France et de la Ville d'Avignon, la création pour son Musée d'un "Département du Moyen-âge" qui soit digne par son importance de la notoriété et du rôle d'Avignon à l'époque correspondante, il a utilisé intégralement tous les crédits dont il dispose (et cela sans participation pécuniaire de la Ville) pour enrichir cette section qui s'est, ainsi, augmentée en quelques années, de 19 Primitifs. Cet effort considérable et ~~évidemment~~ ~~Musée Municipal de France a porté ses fruits~~, a été fait au détriment de toutes les autres sections du Musée.

L'originalité de l'organisation muséographique avignonnaise (qui est de règle dans les pays anglo-saxons, mais qui est unique en France) a remarquablement fait la preuve de son efficacité : sans don ou dépôt importants, sans aide pécuniaire d'aucune administration publique pour l'enrichissement de ses collections, par ses seules ressources, par la clairvoyance et la compétence de ses Administrateurs, le Conseil d'Administration a constitué lui-même, de toute pièce, un ensemble muséographique que la Direction des Musées et son Inspecteur Général, lors du classement des Musées de Province en 1945, plaçaient très normalement dans les cinq ou six premiers de France.

Ainsi fait et délibéré en la séance à laquelle étaient présents : Monsieur Gagnière, Vice-Président ; Monsieur Daubigny ; Monsieur Dalmon, Monsieur Sadion-Sone, Administrateurs.

Etaient représentés : Monsieur de Saint-Priest, exécuteur testamentaire, Maître Lombard, Maître Montel, Administrateurs.

Etaient absents : Monsieur le Maire, Président ; Monsieur le Docteur Arlaud, exécuteur testamentaire.

Pour Copie conforme,  
Avignon, le 3 Décembre 1975  
Pour l'Administration du Musée Calvet,  
Le Vice-Président,

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU MUSÉE CALVET D'AVIGNON

S E A N C E      D U    2      D E C E M B R E      1 9 7 5  
=====            =====            =====            =====

## 1) MUSÉE CALVET. - Petit Palais.

Le Conseil d'Administration prend connaissance d'une délibération du Conseil des Adjoints du 13 Novembre 1975 concernant le Musée du Petit Palais où doivent être présentées les collections du Moyen-âge et de la Renaissance du Musée Calvet augmentées du dépôt des Primitifs de la Collection Campana qui lui a été consenti par la Direction des Musées de France. Il s'y trouve le passage suivant :

" Monsieur le Bâtonnier Bout intervient pour demander si la décision antérieure de doter le Musée du statut de "Musée Municipal" est maintenue, les membres du Conseil unanimes répondent favorablement ".

Les Administrateurs se montrent surpris d'une telle décision car s'ils avaient été consultés, ils n'auraient pas manqué d'exposer que ce transfert de statut ne leur paraissait pas réalisable pour les raisons énumérées ci-dessous :

En effet, il n'y a jamais eu, à Avignon, d'autre Musée que celui qu'Esprit Calvet a fondé, avec l'approbation municipale et l'accord du Conseil d'Etat sous une forme autonome mais en liaison totale avec la Ville, puisque le Maire est Président de droit du Conseil d'Administration, que tous les membres de celui-ci (exécuteurs testamentaires exceptés) sont élus par le Conseil Municipal et, enfin, que le Conservateur et tout le personnel sont choisis par le Maire.

Il faut noter que dans son testament (et cela a été confirmé par la Jurisprudence) Esprit Calvet s'est montré très soucieux de l'autonomie des collections de sa fondation : "Rien ne sera prêté, vendu, ni transporté dans une autre collection de ce qui appartient au Cabinet et à ma Bibliothèque..." et ce n'est seulement que "dans l'incident possible de son abandon absolu que tous les objets, après l'inventaire amiable usité, seront confiés à la Ville d'Avignon qui, sur l'avis du Conseil des Huit, les placera dans un local convenable...".

Dans le nouveau bâtiment que la Ville veut bien mettre à sa disposition - ainsi que le prévoit le testament du fondateur - seront placées toutes les collections du Moyen-âge et de la Renaissance du Museum Calvet, soit actuellement tout près de 60 peintures, plus de 600 sculptures et toutes les collections d'arts mineurs : sigillographie, orfèvrerie, céramique, ferronnerie, etc..., etc... D'autre part, les arrêtés du Ministre d'Etat chargé des Affaires Culturelles du 12 Février 1962 (pour les peintures) et du 27 Mai 1963 (pour les sculptures) décidant le dépôt des œuvres Campana ont été pris nommément - et volontairement - en faveur du Museum Calvet et non pas de la Ville d'Avignon comme cela se pratique pour les autres villes.

.../...

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU MUSÉE CALVET D'AVIGNON



.....

En outre, depuis que le Conseil d'Administration du Musée Calvet a obtenu, dès 1949, de la Direction des Musées de France et de la Ville d'Avignon, la création pour son Musée d'un "Département du Moyen-âge" qui soit digne par son importance de la notoriété et du rôle d'Avignon à l'époque correspondante, il a utilisé intégralement tous les crédits dont il dispose (et cela sans participation pécuniaire de la Ville) pour enrichir cette section qui s'est, ainsi, augmentée en quelques années, de 19 Primitifs. Cet effort considérable a été fait au détriment de toutes les autres sections du Musée.

L'originalité de l'organisation muséographique avignonnaise (qui est de règle dans les pays anglo-saxons, mais qui est unique en France) a remarquablement fait la preuve de son efficacité : sans don ou dépôt importants, sans aide pécuniaire d'aucune administration publique pour l'enrichissement de ses collections, par ses seules ressources, par la clairvoyance et la compétence de ses Administrateurs, le Conseil d'Administration a constitué lui-même, de toute pièce, un ensemble muséographique que la Direction des Musées et son Inspecteur Général, lors du classement des Musées de Province en 1945, plaçaient très normalement dans les cinq ou six premiers de France.

Ainsi fait et délibéré en la séance à laquelle étaient présents : Monsieur Gagnière, Vice-Président ; Monsieur Daubigny ; Monsieur Dalmon, Monsieur Sadion-Sone, Administrateurs.

Etaient représentés : Monsieur de Saint-Priest, exécuteur testamentaire ; Maître Lombard, Maître Montel, Administrateurs.

Etaient absents : Monsieur le Maire, Président ; Monsieur le Docteur Arlaud, exécuteur testamentaire.

Pour Copie conforme,

Avignon, le 3 Décembre 1975

Pour l'Administration du Musée Calvet,

Le Vice-Président,



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU MUSÉE CALVET D'AVIGNON



SEANCE DU 13 FEBVRIER 1976.

## 13) MUSEE DU PETIT PALAIS.

Monsieur le Maire - Président informe le Conseil d'Administration que le Musée du Petit Palais aura un statut municipal.

Le gardiennage sera confié à un organisme de gestion et ainsi, la Ville d'Avignon pourra récupérer une part non négligable (T.V.A.) des dépenses considérables qu'elle a supportées pour la mise en état des bâtiments.

Ainsi fait et délibéré en la séance à laquelle étaient présents : Monsieur le Maire - Président ; Monsieur GAGNIERE - Vice-Président ; Monsieur de SAINT-PRIEST - Monsieur le Docteur ARLAUD - exécuteurs testamentaires ; Maître LOMBARD ; Monsieur DAUBIGNY ; Monsieur SADION-SONE ; Administrateurs.

Etais représenté : Maître MONTEL - Administrateur.

Excusé : Monsieur DALMON - Administrateur.

AVIGNON, le 23 Février 1976,

Pour l'Administration du Musée Calvet,

LE VICE-PRESIDENT,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE  
DU MUSÉE CALVET D'AVIGNON

SEANCE DU 13 FEVRIER 1976.

14) MUSEE DU PETIT PALAIS - Collections -

Le Conseil d'Administration délibère de transporter au Petit Palais toutes ses collections médiévales (notamment et essentiellement peintures et sculptures) pour constituer avec le dépôt Campana un Musée du Moyen-âge qui soit digne de l'importance d'Avignon à cette époque.

Ainsi fait et délibéré en la séance à laquelle étaient présents : Monsieur le Maire - Président ; Monsieur GAGNIERE - Vice - Président ; Monsieur de SAINT-PRIEST - Monsieur le Docteur ARLAUD - exécuteur testamentaires ; Maître LOMBARD ; Monsieur DAUBIGNY ; Monsieur SADION-SONN Administrateurs.

Etais représenté : Maître MONTEL - Administrateur.

Excusé : Monsieur DALMON - Administrateur.

AVIGNON, le 24 Février 1976,

Pour l'Administration du Musée Calv

LE VICE-PRESIDENT,

John Muller

Not. = ebt d as dipits an 16-05-84 =

- 1) peintures = voir liste jointe (toutes transférées en 1976)
  - 2) sculptures = partiellement transférées (voir fiches jointes) (en 1979)
  - 3) archéologie médiévale = non transférée - opérations de transfert commençées en 1984

St. John's

23 Avril 1976

Chère Mademoiselle,

Voici les numéros d'inventaire des Primitifs du Musée Calvet :

- ✓ - Inv. 22.319 Quatre fragments de fresque du Palais des Papes.  
✓ - Inv. 22.320 Fragments de fresque, XVeS., Rue Saunerie.  
✓ - Inv. 22.321 St Pierre de Luxembourg.  
✓ - Inv. 22.322 Sainte Catherine et Saint Evêque.  
- Inv. 22.323 La Vierge et Chanoine donateur.  
- Inv. 22.324 St Laurent. → conservés au Musée Calvet  
✓ - Inv. 22.325 Retable de Vénasque.  
✓ - Inv. 22.326 Fons Pietatis.  
✓ - Inv. 22.327 Adoration de l'Enfant.  
✓ - Inv. 22.328 LIEFERINXE. - Annonciation.  
✓ - Inv. 22.329 et 22.330 Deux cadres de douze panneaux d'entrevous.  
✓ - Inv. 22.331 Un cadre de douze panneaux d'entrevous.  
✓ - Inv. 22.332 St Siffrein.  
✓ - Inv. 22.333 Sainte Barbe et Lucie, Maîtrise des Sts Lyc et Julitte  
✓ - Inv. 22.334 Saint Etienne et St Jean, " " " "  
✓ - Inv. 22.335 MACCHIAVELLI. - Vierge à l'Enfant ( à Paris ).  
✓ - Inv. 22.336 Le Petit Chasseur.  
✓ - Inv. 22.337 LIEFERINXE. - Circoncision.  
✓ - Inv. 22.338 BARTOLOMEO DELLA GATTA. St Bernardin de Sienne  
✓ - Inv. 22.339 SCACCO, Saint Jean-Baptiste  
✓ - Inv. 22.340 Calvaire du Thor.  
✓ - Inv. 22.341 St Jean Baptiste. Buste. Uzès.  
✓ - Inv. 22.342 Déploration du Christ de Barbetane.  
✓ - Inv. 22.343 ANTONIAZO ROMANO, Vierge adorant l'Enfant  
✓ - Inv. 22.344 Mise au tombeau. Foresta.  
✓ - Inv. 22.345 Annonciation de Chateauneuf de Gadagne. → conservé au  
✓ - Inv. 22.346 PUCCINELLI, " Jean-Baptiste St Bernardin Musée Calvet

.../...

23 Avril 1976

- ✓ - Inv. 22.810 RELIQUAIRE BEMBO.  
✓ - Inv. 22.812 BERLINGHERI ( à Paris ). Hapnoul de crucifix  
✓ - Inv. 22.813 CIAMBUE ( à Paris ) = Hult de San Tropi, Christ à l'roseau  
✓ - Inv. 22.872 NICCOLO DI MAESTRO ANTONIO D'ANCONA.- Saint Jean  
Baptiste ( à Paris ).  
✓ - Inv. 22.873 NICCOLO DI MAESTRO ANTONIO D'ANCONA.- Saint François  
( à Paris ).  
✓ - Inv. 22.874 Retable Requin. ( dist. du Palais des Papes )  
○ - Inv. 22.875 ECOLE D'AVIGNON, XVeS.- Echelle de Jacob.  
○ - Inv. 22.876 ECOLE D'AVIGNON, XVeS.- Toison de Gédéon.

Je vous prie d'agréer, Chère Mademoiselle, l'expression de mes  
plus amicaux souvenirs.

Georges de Loë.

Mademoiselle Hélène TOUSSAINT  
Département des Peintures

PALAIS DU LOUVRE  
Pavillon Mollien  
Place du Carrousel  
75041 PARIS CEDEX 01

Liste vérifiée par E. Monetti  
le 16-05-84

Sign

SECRÉTARIAT D'ÉTAT

À LA CULTURE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## ARRÊTÉ

Le Secrétaire d'État à la Culture,

VU l'article 5 du décret n° 45-2075 du 31 août 1945 relatif à l'organisation provisoire des musées des Beaux-arts, modifié par le décret n° 66-590 du 3 août 1966;

VU le décret n° 59-212 du 3 février 1959 relatif aux attributions du Ministre d'État chargé des Affaires culturelles;

VU le décret n° 59-889 du 24 juillet 1959 portant organisation du Ministère d'État chargé des Affaires culturelles, modifié par le décret n° 61-236 du 7 mars 1961;

VU l'arrêté du 17 janvier 1975 portant délégation de signature au Directeur des musées de France;

VU l'avis émis par le Comité consultatif des musées nationaux dans sa séance du 29 mai 1971

## ARRÊTE :

Article 1er : - Est autorisé la mise en dépôt au Musée Campana du Petit Palais d'Avignon pour une durée de trois ans renouvelable des œuvres ci-après désignées faisant partie des collections du Musée de Cluny.

CL 832 A	BRACESCO	: Consécration d'un autel
CL 865 A	Maître du Bambino Vispo	: L'ange Gabriel
CL 865 B	Maître du Bambino Vispo	: La vierge
CL 878	Maître du Ristenchi	: Vierge à l'ENfant et mariages de Ste Catherine
DS 1669	TURINO VANNI	: Archange
DS 1670	" "	: Sainte Martyre
DS 1671	" "	: Saint Nicolas
DS 1672	" "	: Apôtre
DS 1674	" "	: Vierge à l'enfant

article 2 : - Le Directeur des Musées de France est chargé de l'exécution du présent arrêté.

P. Q.

fait à Paris, le

20 JUIN 1975

L'inspecteur Général  
des Musées  
Adjoint au Directeur

H. LANDAIS

SECRÉTARIAT D'ÉTAT  
À LA CULTURE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# ARRÊTÉ

02747

Le Secrétaire d'État à la Culture,

VU l'article 5 du décret n° 45-2075 du 31 août 1945 relatif à l'organisation provisoire des musées des beaux-arts, modifié par le décret n° 66-590 du 3 août 1966;

VU le décret n° 59-212 du 3 février 1959 relatif aux attributions du Ministre d'État chargé des Affaires culturelles;

VU le décret n° 59-889 du 24 juillet 1959 portant organisation du Ministère d'État chargé des Affaires culturelles, modifié par le décret n° 61-236 du 7 mars 1961;

VU l'arrêté du 17 janvier 1975 portant délégation de signature au Directeur des musées de France;

VU l'avis émis par le Comité consultatif des musées nationaux dans sa séance du 26 avril 1976

## ARRÊTE :

Article 1er : - Est autorisée pour une durée de trois ans renouvelable, la mise en dépôt au musée du Petit Palais d'Avignon de 299 tableaux dont la liste est ci-jointe, faisant partie des collections du Musée du Louvre (département des Peintures).

Article 2 : - Le Directeur des musées de France est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 30 AVR. 1976

Par Délégation,  
Pour le Directeur et par ordre,  
Le Sous-Directeur,

Jean CHABERT



- MI 350 - Ecole byzantine - Vierge à l'Enfant  
MI 360 - MARIOTTO DI NARDO - Vierge et Enfant appaisissant aux apôtres  
MI 361 - Ecole de GERINI - St Jacques  
MI 362 - MARIOTTO DI NARDO - Couronnement de la Vierge  
MI 363 - Maître de VIRIDIANA - Vierge à l'Enfant  
MI 364 - ALLEGRETTI NUZZI - Vierge à l'Enfant entourés de 6 saints  
MI 365 - GERINI - Vierge allaitant  
MI 366 - BICCI DI LORENZO - Mort de St François  
MI 367 - Maître de VIRIDIANA - Saints et donateurs  
MI 368 - ANDREA DI BARTOLO - Crucifixion  
- MI 369 - Florence 15° s. - Vierge trônant  
MI 370 - GIOVANNI BONZI - Crucifixion  
MI 371 - Florence 14° s. - Vierge à l'Enfant  
MI 372 à 380 - MARIOTTO DI NARDO - 9 panneaux de prédelle  
MI 382 - Ecole de GERINI - Mariage de Ste Catherine  
MI 383 - TADDEO DI BARTOLO - Crucifixion  
MI 384 - ANDREA DI BARTOLO - St Pierre  
MI 385 - Sienne 15° s. - Naissance de St Jean Baptiste  
MI 386 - Maître de VIRIDIANA - Sainte et donatrice  
MI 387 - ~~EXEMPTIONENIX~~ Florence 14° s. - Vie de St Eloi  
MI 388 à 391 - Florence 15° s. - 4 panneaux Vie de St Laurent  
MI 397 - MICHAËL DI MATTEO - Le Christ mort  
MI 398 à 401 - CECCO DI PIETRO - 4 panneaux de Saints  
MI 402 et 403 - LIANORI - 2 panneaux, St Christophe et St Jude  
MI 404 - Florence 14° s. - Vierge à l'Enfant  
MI 405 - Sienne 14° s. - Crucifixion  
MI 406 - Florence 14° s. - Christ  
MI 408 - " 15° s. - Vierge et Saints  
MI 409 - " 14° s. - Mariage de Ste Catherine  
MI 412 - MARIOTTO DI NARDO - Vierge à l'Enfant  
MI 413 - Ecole de GERINI - Mariage de Ste Catherine  
MI 414 - PUCCIO DI SIMONE - Couronnement de la Vierge  
MI 416 - LORENZETTI - Vierge en majesté  
MI 418 - OTTAVIANO NELLI - Vierge à l'Enfant  
MI 419 - BICCI DI LORENZO - St Blaise et Ste Praxède  
MI 420 - Ve nise 15° s. - Crucifixion  
MI 421 - ZANINO DI PIETRO - Retable  
MI 422 - JACOPINI DI FRANCESCO - Crucifixion  
MI 423 - Toscane 14° s. - Vierge à l'Enfant  
MI 424 - ANDREA DI BARTOLO - Vierge à l'Enfant  
MI 425 - Florence 15° s. - Vierge à l'Enfant  
MI 426 - NICCOLO DI TOMASO - Triptyque  
MI 427 - Ecole de GERINI - St Pierre  
MI 428 - JACOPO DI PAOLO - Couronnement de la Vierge  
MI 429 - CECCHINO DA VERONA - St Sébastien  
MI 430 - LORENZO MONACO - Triptyque  
MI 432 - TADDEO DI BARTOLO - Vierge à l'Enfant  
MI 435 et 435 bis - Sienne 15° s. - Sts Pierre et Paul  
MI 436 - GIOVANNI DI PAOLO - St Clément  
MI 438 - Sienne 15° s. - Lucrèce et Collatin  
MI 439 à 442 - Sienne 15° s. - 4 panneaux de cassone  
MI 443 - PIETRO DI DOMENICO DA MONTEPULCIANO - Vierge de miséricorde  
MI 445 - ALBERTI - Triptyque  
MI 446 - MEZZASANTI - Annonciation  
MI 449 - NICCOLO DA FOLIGNO - Annonciation  
MI 450 - " " " "

- MI 450 - Ecole des Marches - Scène de la vie d'un Saint  
MI 452 - " " " - " " " " " "  
MI 453 - Sienne 15<sup>e</sup> s. - Dormition  
MI 467 - Maître de la Madone de Buckingham - Retable  
MI 468 - Florence 15<sup>e</sup> s. - Jésus dans le ciel  
MI 475 à 477 - FRANCESCO D'ANTONIO - 3 panneaux Vie de St Jérôme  
MI 480 - BOTTICELLI - Vierge à l'Enfant  
MI 484 - NERI DI BICCI - Vierge à l'Enfant  
MI 487 - NICCOLO DA FOLIGNO - Bannière de confrérie  
MI 490 - Ecole des Marches - Madone et Saints  
MI 491 - Romagne 15<sup>e</sup> s. - Vierge à l'Enfant  
MI 492 - VITTORIO CIVITELLI - Vierge à l'Enfant  
XXX MI 493 - " " - Vierge adorant l'Enfant  
MI 494 - " " - Jeune martyr  
MI 495 à 498 - " " - 4 panneaux Saints et Saintes  
MI 499 - Ecole de BOTTICELLI - Madone  
MI 502 - CAPORALI - Annonciation  
MI 503 - ROSELLI - "  
MI 505 - ANTONIO ALESSANDRI - St Barthélémy  
MI 506 - " " - St Laurent  
MI 507 - " " - St Jean  
MI 508 - " " - St Nicolas  
MI 510 - Pseudo P.F. FIORENTINO - Vierge à l'Enfant  
MI 513 - GIOVANNI DI PAOLO - Triomphe de St Augustin  
MI 514 - BENVENUTO DI GIOVANNI - Martyre d'un évêque  
MI 515 - " " " - Massacre des Innocents  
MI 516 - GOZZOLI - Deux saintes  
MI 517 - GIROLAMO DI BENVENUTO - Mort de Ste Catherine de Sienne  
MI 519 - NERI DI BICCI - Le Christ adoré par 8 saints  
MI 522 - FACCINI - Vierge à l'Enfant  
MI 525 - MICHELLE DI MATTEO - Flagellation et Crucifixion  
MI 526 - GIOVANNI FRANCESCO DA RININI - La Crèche  
MI 527 - Ecole franco-Toscane - Amours de Pasiphaé  
MI 528 - " " " - Histoire de Thésée  
MI 529 - " " " - Histoire de Thésée  
MI 530 - " " " - Prise d'Athènes par Minos  
MI 532 - PIER FRANCESCO FIORENTINO - Retable  
MI 533 et 534 - DOMENICO DI MICHELINO - 2 panneaux de cassone, La  
MI 535 à 538 - LORENZO DI SAN SEVERINO - chaste Suzanne  
4 panneaux de Saints  
MI 542 - Maître de STRATONICE - Vierge à l'Enfant trônant  
MI 543 - " " " - " " " " "  
MI 544 - Ecole de BOTTICELLI - Prédelle  
MI 548 - CARPACCIO - Sainte Conversation  
MI 549 - Ombrie 15<sup>e</sup> s. - Jugement de Daniel  
MI 550 - " " " - " " Salomon  
MI 551 - Ombrie 15<sup>e</sup> s/ - Vierge et Chérubins  
MI 552 - ANTONIO DA VITERBE - Vierge et chérubins  
MI 554 à 556 - FRANCESCO VERLA - 3 panneaux de prédelle  
MI 557 - JACOPO DEL SELLAJO - Sts Léonard et Jacques  
MI 558 - Florence 15<sup>e</sup> s. - Vierge allaitant  
MI 560 - NICCOLO DA FOLIGNO - Nativité  
MI 561 - Ombrie 15<sup>e</sup> s. - Vierge et l'Enfant  
MI 566 - GIOVANNI BATTISTA DA UDINE - Madone  
MI 569 - BONONI - Vierge à l'Enfant  
MI 571 - ANTONIAZO ROMANO - Vierge à l'Enfant  
MI 573 - Sienne 15<sup>e</sup> s. - Vierge à l'Enfant  
MI 575 - ANTONIAZO ROMANO - La Navicelle  
MI 577 - ZAGANELLI - Portement de Croix

MI 580 - Florence 15° s. - Vierge adorant l'Enfant  
MI 582 - Maître de la Pala Sforzesca - St Ambroise  
MI 583 - FUNGAI - Vierge à l'Enfant  
MI 586 - GIROLAMO DA CREMONA - Enlèvement d'Hélène  
MI 588 - Ombrie 15° s. - Flagellation  
MI 589 - GIOVANNI BELLINI - Autoportrait  
MI 590 - RONDINELLI - L'autel de St Barthélémy  
MI 591 - " - Triomphe de l'Eglise  
MI 599 - TOMMASO - Sainte Famille  
MI 608 - MARCHESI - Portement de Croix  
MI 616 à 618 - TAMAGNI - 3 panneaux de prédelle  
MI 658 - BRÉA - Assomption

XXIX

MI 664 - Venise 15° s. - Vierge à l'Enfant  
RF 974 - Florence 15° s. - Vierge à l'Enfant  
RF 2066 - CAPRIOLI - Vierge à l'Enfant  
RF 2258 - Avignon 14° s. - Dormition  
RF 2364 - PAOLO DA VISSO - Vierge à l'Enfant  
RF 3166 - ANDREA DI BARTOLO - St Savinien  
RF 3799 - GIOVANNI DI PAOLO - Ange  
INV 291 - RAFAEL DEL GARBO - Couronnement de la Vierge  
INV 298 - RIDOLFO GHIRLANDAJO - " " " "  
INV 382 - MASSONE - Triptyque  
INV 872 - VIVARINI - St Louis  
RF 1938-20 - Italie 15° s. - Triptyque  
RF 1938-41 - LORENZETTI - Calvaire  
MNR 320 - Maître du JUGEMENT DE PARIS - Cassone  
INV 20148 - Maître de la Madelaine - La Cène  
INV 20149 - Toscane 15° s. - Vierge à l'Enfant  
INV 20150 - Florence 14° s. - Mariage Mystique de Ste Catherine  
INV 20151 - " " " - Vierge à l'Enfant  
INV 20152 - NICCOLO DA VOLTRI - Triptyque  
INV 20153 - BARLETTA - Triptyque  
INV 20154 - Siennois 15° s. - Saint franciscain  
INV 20155 - NICOLAI PUCCIO DI SIMONE - Triptyque  
INV 20156 - Venise 15° s. - St François d'Assise  
INV 20157 - Florence 15° s. - Vierge à l'Enfant  
INV 20158 - TADDEO GADDI - Vierge à l'Enfant  
INV 20159 - Maître de SAN MINIATO - Vierge trônant  
INV 20160 - BONFIGLI - Triptyque  
INV 20161 - GIOVANNI ANTONIO DA PESARO - Christ en Croix  
INV 20163 - ANDREA DI BARTOLO - St Antoine  
INV 20164 - JACOPO DEL CASENTINO - St Dominique  
INV 20166 - Maître du BAMBINO VISPO - Crucifixion  
INV 20167 - TADDEO DI BARTOLO - Vierge en prière  
INV 20168 - SANO DI PIETRO - St Marc  
INV 20169 - " " " - L'archange Gabriel  
INV 20170 - Sienne 14° s. - Vierge à l'Enfant  
INV 20171 - Florence 15° s. - Ordination  
INV 20172 - MATTEO BALDUCCI - Vierge à l'Enfant  
INV 20173 - Florence 15° s. - Annonciation  
INV 20174 - Pseudo P.F. FIORENTINO - Vierge à l'Enfant  
INV 20175 - SELLAJO - Le Sauveur  
INV 20176 - LORENZO DI CREDI - Vierge à l'Enfant  
INV 20177 - BARNABA DELLA GATTA - Annonciation  
INV 20178 - MAESTRO ESTIGUO - St Michel  
INV 20179 - Maître de FIGLINE - Le Roi David  
INV 20180 - Maître de la MADONE STRAUS - Saints évêques  
INV 20181 - GIROLAMO DI BENVENUTO - St Jérôme

- INV 20182 - FRANCESCO DI GENTILE - St Nicolas de Tolentino  
INV 20183 - GIROLANO DI GIOVANNI DA CAMERINO - St Jean Baptiste  
INV 20184 - FRANCESCO DI GIORGIO - Vierge à l'Enfant  
INV 20185 - Florence 15° s. - St Augustin  
INV 20186 - FUNGAI - Epiphanie  
INV 20187 - Venise 15° s. - Vierge à l'Enfant  
INV 20188 - KUNINGELIXX Venise 15° s. - Circoncision  
INV 20189 - Vierge à l'Enfant (Ecole vénitienne)  
INV 20190 - CIMA DA CONEGLIANO - Vierge à l'Enfant  
INV 20191 - Ferrare 15° s. - Nativité  
INV 20192 - DOCCACIO BOCCACCINO - Epiphanie  
INV 20193 - SELLAJO - Descente de Croix  
INV 20194 - PIALO VENAZIANO - Vierge à l'Enfant  
INV 20195 - Bologne 15° s. - Un Abbé  
INV 20196 - ZAGANELLI - La vierge à l'Engant  
INV 20198 - Ombrie 15° s. - Vierge à l'Enfant  
INV 20199 - ANDREA DI GIUSTO - Calvaire  
INV 20200 - COZARELLI - Vie ge à l'Enfant  
INV 20201 - VIVARINI - St Pierre  
INV 20202 - SIMONE DI CROSETTISSI - Couronnement de la Vierge  
INV 20203 - BOTTICINI - Vie ge adorant l'Enfant  
INV 20204 - NICCOLO DA FOLIGNO - 2 panneaux de Saints  
INV 20205 - Florence 15° s. - Vierge à l'Enfant  
INV 20206 - Venise 15° s. - Annonciation  
INV 20207 - PALMEZZANO - Calvaire  
INV 20208 - CAPORALLI - Madone  
INV 20209 - PSEUDO JACOPO DEL TEDESCO - St Laurent  
INV 20210 - " " " " - St Barthélémy  
INV 20211 - Sienne 15° s. - Guerrier  
INV 20212 - Toscane 15° s. - Assomption  
INV 20213 - " " " - La Trinité  
INV 20214 - ZAGANELLI - Ste Madeleine  
INV 20215 - " - St Philippe de Bénezi  
INV 20216 - Ombrie 15° s. - Sainte Famille  
INV 20217 - BAGNACAVALLO - Vierge à l'Enfant  
INV 20248 - BREA - Présentation au Temple  
INV 20249 - Florence 15° s. - Nativité  
INV 20250 - BARTOLOMEO DI TOMMASO - Portement de Croix  
INV 20251 - Ecole de Rimini - Christ au Sépulcre  
INV 20252 - NERI DI BICCI - Couronnement de la Vierge  
INV 20253 - Florence 15° s. - Christ au tombeau  
INV 20254 - Florence 15° s. - Vierge à l'Enfant  
INV 20255 - NERI DI BICCI - Vierge trônant  
INV 20256 et 20257 - Florence 15° s. - 2 panneaux de cassone  
INV 20258 - Toscane 15° s. - Martyre de St Sébastien  
INV 20259 - Italie 14° s. - Vierge à l'Enfant  
INV 20261 - Venise 15° s. - Vierge à l'Enfant  
INV 20262 - LIPPI - Sainte famille  
INV 20264 - Florence 15° s. - Vierge à l'Enfant  
INV 20265 - NICCOLO DA FOLIGNO - Nativité  
INV 20266 - URBANI - Madone et Anges  
INV 20267 - BARTOLO DI MAESTRO FREDI - Sainte Famille  
INV 20269 - FRANCESCO DI GENTILE DA FAENIANO - St Jean Baptiste  
INV 20270 - Florence 15° s. - Annonciation  
INV 20271 - Italie 15° s. - Mariage de Ste Catherine  
INV 20272 - Italie 15° s. - Vierge à l'Enfant  
INV 20273 - Italie 15° s. - Vierge à l'Enfant  
INV 20274 - VIVARINI - Sts Pétrone et Jacques

INV 20275 - ANDREA DI BARTOLO - SAINT EV7QUE  
INV 20276 - Florence 15° s. - Ordination d'un moine  
INV 20283 - GIOVANNI DI PAOLO - Retable de Ste Brigitte  
INV 20284 - V. CRIVELLI - St Michel  
INV 20285 - " " - StPierre  
INV 20286 - Venise 15° s. - Vierge à l'Enfant  
INV 20289 - URBANI - Crucifixion  
INV 20419 - Venise 15° s. - Vierge à l'Enfant  
INV 20431 - OTTAVIANO NELLI - St Jérôme  
INV 20436 - NICCOLO DA FOLIGNO - David  
INV 20437 - " " " - St Antoine  
INV 20438 - Maître de la Piéta - Pieta  
INV 20439 - Maître de 1310 - Vierge en Majesté  
INV 20537 - Venise 15° s. - St Bonaventure  
INV 20563 - NICCOLO DA FOLIGNO - L'Ascension  
INV 20566 - att. à BARTOLOMEO DELLA GATTA - Vierge à l'Enfant  
INV 20567 - Ecole Siennoise - Vierge de l'Annonciation  
INV 20568 - " " - Sainte Famille  
INV 20569 - " " - Mariage de Ste Catherine  
INV 20623 - Florence 14° s. - Scène de la vie d'un saint  
INV 20624 - " " " - " " " " " " " "  
INV 20625 - " " " - " " " " " " " "  
INV 20645 - NICCOLO DA FOLIGNO - St Paul  
INV 20646 - " " " - St Nicolas  
INV 20647 - JACCOPO DEL SELLAJO - Vierge à l'Enfant  
INV 20675 - Sienne 14° s. - Vierge en Majesté  
RF 3975 - Ecole provençale - Scène de chasse  
RF 3976 - " " - Personnages devant un château  
RF 3977 - " " - Dames à la fontaine  
RF 3978 - " " - Décoration géométrique  
RF 3979 - " " - Fragment décoratif, blason  
RF 1937-12 -" " - La carole  
RF 1937-13 -" " - Animal dans la forest  
RF 1937-14 -" " - La dame à l'oiseau  
RF 1937-15 -" " - Le baiser  
RF 1937-121 -" " - Le valet de chiens

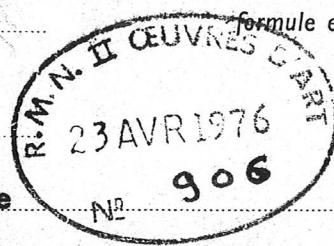
MINISTÈRE  
DES AFFAIRES CULTURELLES

MUSÉES DE FRANCE  
Palais du Louvre

COMITÉ  
du 26 avril 1976

DÉPARTEMENT  
des Peintures

M. Laclotte



MM. les Conservateurs sont instamment priés de bien vouloir remplir cette

formule et de la faire parvenir avant la séance à M. le Directeur

, Conservateur, propose { la mise en dépôt { (rayer la mention  
l'exposé inutile)

N° D'INVENTAIRE	DÉSIGNATION DE L'OBJET OU DU LOT D'OBJETS	VALEUR D'ASSURANCE
	Dépôt au musée du Petit-Palais d'Avignon de 299 tableaux (liste jointe) :	
Destination :	(pour les expositions mentionner le titre de l'exposition).	
Observations :		

Le Conservateur,

A large, flowing handwritten signature in black ink, appearing to read "M. Laclotte".

APPROUVÉ  
Commission des Peintures et Dépôts  
du 26-4-76

## ARRÊTÉ

Le Secrétaire d'État à la Culture,

VU l'article 5 du décret n° 45-2075 du 31 août 1945 relatif à l'organisation provisoire des musées des beaux-arts, modifié par le décret n° 66-590 du 3 août 1966;

VU le décret n° 59-212 du 3 février 1959 relatif aux attributions du Ministre d'État chargé des Affaires culturelles;

VU le décret n° 59-889 du 24 juillet 1959 portant organisation du Ministère d'État chargé des Affaires culturelles, modifié par le décret n° 61-236 du 7 mars 1961;

VU l'arrêté du 17 janvier 1975 portant délégation de signature au Directeur des musées de France;

VU l'avis émis par le Comité consultatif des musées nationaux dans sa séance du 25 mai 1976

### ARRÊTE :

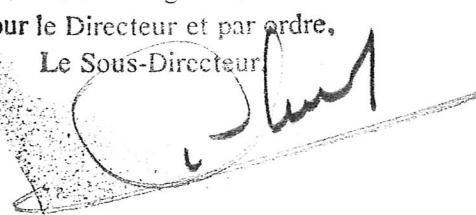
Article 1er : - Est autorisée la mise en dépôt pour une durée de trois ans renouvelable au musée du Petit Palais à Avignon, des œuvres ci-après désignées faisant partie des collections du musée du Louvre (département des Peintures) :

M.I. 351	Italie XVème siècle	Saint Georges
M.I. 359	Florence XVème siècle	Saint Christophe
M.I. 509	Utili	Le Père éternel
M.I. 444	Italie XVème siècle	Couronnement de la Vierge
M.I. 454	Sane di Pietro	Saint Jérôme
M.I. 479	Jacopo del Sellajo	Vierge à l'Enfant
M.I. 559	Italie XVème siècle	Vierge à l'Enfant
M.I. 581	Italie XVème siècle	Vierge à l'Enfant

Article 2 : - Le Directeur des Musées de France est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 04 JUIN 1976

Par Délégation,  
Pour le Directeur et par ordre,  
Le Sous-Directeur



Jean CHABERT

SECRÉTARIAT D'ÉTAT  
À LA CULTURE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## ARRÊTÉ

Le Secrétaire d'État à la Culture,

VU l'article 5 du décret n° 45-2075 du 31 août 1945 relatif à l'organisation provisoire des musées des beaux-arts, modifié par le décret n° 66-590 du 3 août 1966;

VU le décret n° 59-212 du 3 février 1959 relatif aux attributions du Ministre d'État chargé des Affaires culturelles;

VU le décret n° 59-889 du 24 juillet 1959 portant organisation du Ministère d'État chargé des Affaires culturelles, modifié par le décret n° 61-236 du 7 mars 1961;

VU l'arrêté du 17 Janvier 1975 portant délégation de signature au Directeur des musées de France;

VU l'avis émis par le Comité consultatif des musées nationaux dans sa séance du 25 Mai 1976 ;

## ARRÊTE :

Article 1er. - Est autorisée la mise en dépôt pour une durée de trois ans renouvelable au musée Campana à Avignon, des œuvres ci-après désignées faisant partie des collections du musée de Cluny :

CL. 7493 - Peinture, la Vierge et l'Enfant -  
Atelier de Botticini

CL. 7494 - VECCHIETA : La Vierge et l'Enfant

CL. 7496 - LE MAITRE DE NARNI : La Vierge et l'Enfant

Article 2. - Le Directeur des musées de France est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 04 JUIN 1976

Par Délégation,  
Pour le Directeur et par ordre,  
Le Sous-Directeur,

Jean CHABERT